

**FICHE DE DIALOGUE1**

**pour l'orientation à l'issue de la**

**CLASSE DE TROISIÈME**

**RENTRÉE 2024 – Académie de Strasbourg**

|  |
| --- |
| **ÉTABLISSEMENT** |
| Téléphone : Mail : |

|  |
| --- |
| **IDENTIFICATION DE L’ÉLÈVE** |
| Numéro d’identifiant : Sexe :  Nom Prénom de l’élève : Date de naissance : / /  Professeur principal : Classe fréquentée :  Représentant(s) légal(aux) : …………………………………………………………………………………………………………………….. |

|  |
| --- |
| **1er semestre ou 2ème trimestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d’orientation** |
| **Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :**  **Le passage en :**  Classez par ordre de préférence la ou les cases de votre choix (1,2,3)  2de générale et technologique ou 2nde STHR (Sciences et technologie de l’hôtellerie et de la restauration)  2de professionnelle  sous statut scolaire  sous statut d’apprenti    1re année de CAP (Certificat d'aptitude professionnelle) ou 1re année de CAPa (Certificat d'aptitude professionnelle agricole)  sous statut scolaire  sous statut d’apprenti    À le  Signature du(es) représentant(s) légal(aux) :  À remettre au professeur principal de la classe pour le / / |

1 Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

*Les informations que nous vous demandons au moyen de cette fiche sont nécessaires au professeur principal et au chef d’établissement pour l’orientation de votre enfant. Elles permettent aussi aux services départementaux de l’éducation nationale d’établir des statistiques.*

*Ces informations sont enregistrées dans le traitement de données Siècle (système d'information pour les élèves des collèges, des lycées et pour les établissements), mis en place sous la responsabilité du ministère de l’éducation nationale pour l’exécution d’une mission d’intérêt public au sens du e) du 1 de l’article 6 du RGPD.*

*Pour en savoir plus sur l’utilisation de vos données personnelles et sur l’exercice de vos droits, vous pouvez consulter la page « Information des familles » de la fiche de renseignements que l’établissement de votre enfant vous a remise au moment de son inscription.*

|  |
| --- |
| Classe fréquentée : |

|  |
| --- |
| **1er SEMESTRE ou 2e TRIMESTRE : AVIS PROVISOIRE(S) D’ORIENTATION DU CONSEIL DE CLASSE** |
| Le conseil de classe répond à la ou au(x) demande(s) des représentants légaux  **Le passage en :**   * 2de générale et technologique ou 2de STHR  Favorable  Défavorable  Réservé * 2de professionnelle  Favorable  Défavorable  Réservé * 1re année de CAP ou CAPa  Favorable  Défavorable  Réservé   Recommandation du conseil de classe pour une voie non demandée par les représentants légaux :    Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations : …………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………...…………………………………  **Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d’orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de la formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3e trimestre / 2d semestre.** |

|  |
| --- |
| **RETOUR DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX SUR L’ORIENTATION** |
| **J’ai bien pris connaissance de l’avis provisoire d’orientation du conseil de classe.**  À le  Signature du(es) représentant(s) légal(aux) :  À remettre au professeur principal de la classe pour le : / / |

|  |
| --- |
| **2e semestre ou 3E trimestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s) d’orientation** |
| **Nous demandons pour la rentrée prochaine :**   * **Le passage en :**   Classez par ordre de préférence la ou les cases de votre choix (1,2,3)  2de générale et technologique ou en 2nde STHR    2de professionnelle  sous statut scolaire  sous statut d’apprenti    1re année de CAP ou CAPa  sous statut scolaire  sous statut d’apprenti    À le  Signature du(es) représentant(s) légal(aux) :  À remettre au professeur principal de la classe pour le : ……. /…….. /…….. |
| Classe fréquentée : |

|  |
| --- |
| **2e semestre ou 3E trimestre : PROPOSITION D’ORIENTATION DU CONSEIL DE CLASSE** |
| Le conseil de la classe répond *à la ou* aux demande(s) des représentants légaux :  **Le passage en :**    2de générale et technologique ou 2nde STHR :  Oui  Non  2de professionnelle :  Oui  Non  1re année de CAP ou CAPa :  Oui  Non    Observations du conseil de classe :      Dispositif de mise à niveau conseillé  Proposition du conseil de classe pour une voie non demandée par les représentants légaux :    À le  Signature du chef d’établissement : |

|  |
| --- |
| **REPONSE DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX SUR L’ORIENTATION** |
| **Nous acceptons la proposition du conseil de classe suivante :**    Celle-ci devient décision d’orientation définitive prise par le chef d’établissement.    **Nous n’acceptons aucune** des propositions du conseil de classe et prenons **immédiatement** contact avec  le chef d’établissement  Téléphone : avant le / /  À le  Signature du(es) représentant(s) légal(aux) :  À remettre au professeur principal de la classe pour le : / / |

|  |
| --- |
| Classe fréquentée : |

|  |
| --- |
| **ENTRETIEN AVEC LE CHEF D’ETABLISSEMENT SUR L’ORIENTATION** |
| Après entretien avec les représentants légaux le : /…….. / ………  la décision d’orientation retenue est :  Motivation de la décision si elle n’est pas conforme à la demande des représentants légaux :            À le  Signature du chef d’établissement : |

|  |
| --- |
| **RÉPONSE DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX SUR L’ORIENTATION**  **suite à l’entretien avec le chef de l’établissement** |
| **Nous acceptons** la décision du chef d’établissement  **Nous n’acceptons pas** la décision du chef d’établissement et demandons **le maintien dans le niveau de la classe d’origine**  **Nous n’acceptons pas** la décision du chef d’établissement et faisons **appel**  Rappel de la réglementation concernant la procédure d’appel  • vous disposez d'un délai de trois jours ouvrables à compter de la réception de la notification pour faire appel de la décision auprès de la commission d’appel. Cette procédure constitue un recours administratif préalable obligatoire ;  • les parents de l'élève ou l'élève majeur qui en ont fait la demande écrite auprès du président de la commission d'appel (le directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant), ainsi que l'élève mineur avec l'accord de ses parents, sont entendus par celle-ci. Vous pouvez adresser au président de la commission d'appel tous documents susceptibles de compléter l'information de cette instance ;  • les décisions prises par la commission d'appel valent décision d'orientation définitive ;  • la décision de la commission d’appel peut faire l’objet d’un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision d’orientation définitive. Vous ne pourrez pas saisir directement le tribunal administratif pour contester la décision d’orientation définitive, si vous n’avez pas exercé un recours préalable auprès de la commission d’appel ;  • lorsque la décision d'orientation définitive n'obtient pas votre assentiment, vous pouvez demander le maintien dans le niveau de la classe d'origine pour la durée d'une seule année scolaire.  À le  Signature du(es) représentant(s) légal(aux) :  À remettre au chef d’établissement pour le : ……. /…….. / .. |

*Les informations que nous vous demandons au moyen de cette fiche sont nécessaires au professeur principal et au chef d’établissement pour l’orientation de votre enfant. Elles permettent aussi aux services départementaux de l’éducation nationale d’établir des statistiques.*

*Ces informations sont enregistrées dans le traitement de données Siècle (système d'information pour les élèves des collèges, des lycées et pour les établissements), mis en place sous la responsabilité du ministère de l’éducation nationale pour l’exécution d’une mission d’intérêt public au sens du e) du 1 de l’article 6 du RGPD.*

*Pour en savoir plus sur l’utilisation de vos données personnelles et sur l’exercice de vos droits, vous pouvez consulter la page « Information des familles » de la fiche de renseignements que l’établissement de votre enfant vous a remise au moment de son inscription.*

|  |
| --- |
| **ÉTABLISSEMENT** |
| Téléphone : Mail : |

|  |
| --- |
| **IDENTIFICATION DE L’ÉLÈVE** |
| Numéro d’identifiant : Sexe :  Nom Prénom de l’élève : Date de naissance : / /    Classe fréquentée : ……………….. |

|  |
| --- |
| **DECISION DE LA COMMISSION D’APPEL** |
| Rappel de la demande des représentants légaux :  Rappel de la décision du chef d’établissement motivée :  ………………………………………………………            À l’issue de la commission d’appel, la demande des représentants légaux est :  **Acceptée /  Refusée**  **Motivation en cas de décision non conforme à la demande :**            **Nom et adresse professionnelle du président de la commission d’appel :**  Date et signature du président de la commission d’appel :  *La décision de la commission d’appel peut faire l’objet d’un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois suivant cette notification.* |

|  |
| --- |
| **DEMANDE DE MAINTIEN APRES APPEL** |
| En cas de désaccord avec la décision d’appel, le maintien dans le niveau de la classe d’origine peut être obtenu pour la durée d’une seule année scolaire.  **Nous n’acceptons pas** la décision de la commission d’appel et demandons le maintien dans le niveau de la classe d’origine.  Signature du(es) représentant(s) légal(aux) :  À remettre au chef d’établissement pour le : ……. / ……. / ……. |